

Règlement du jeu-concours « soYummy » de SOCOM S.A.

1er juillet 2021

Article 1 : Organisateur

SOCOM S.A. 10, Rue du Commerce, L-3895 Foetz, est l'organisateur d'un jeu concours intitulé « soYummy ». L'action est soutenue par la Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché (HORESCA).

Le jeu-concours n'est pas géré par l'HORESCA. La fédération ne pourra donc en aucun cas être tenue responsable de tout litige lié au jeu-concours.

Article 2 : Durée du jeu-concours

Le jeu-concours est organisé du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2021 à 23:59 heures.

Article 3 : Participation au jeu-concours

Pour participer au jeu-concours, le participant devra se rendre sur notre site web : <https://www.soyummy.lu>

Dans un premier temps, pendant le mois de juillet, le participant aura la possibilité de s'inscrire et de réclamer son cadeau sur le site en question. Il sera demandé au participant de remplir un formulaire avec ses données et de cocher une case afin de valider sa participation et de recevoir son cadeau, qui sera indispensable pour participer à la suite du concours. Afin de s'inscrire au jeu, l'utilisateur doit remplir les champs du formulaire avant de l'envoyer (informations obligatoires à saisir par le participant : son nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail ainsi que l'acceptation du règlement et des règles de protection des données personnelles du jeu-concours).

Une fois cette démarche faite, pendant tout le mois d'août, le participant est tenu de poster sa photo la plus créative, prise dans son restaurant favori au Grand-Duché de Luxembourg, avec le cadeau reçu de la part de SOCOM. Il est important de noter que chaque personne n'a le droit de publier qu'une seule photo (même adresse mail) pendant l'évènement, afin d'égaliser les chances de gains entre les participants. En outre, pour chaque photo uploadée sur le site, SOCOM verse 10€ à la Fondation Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (APEMH).

Finalement, le 10 septembre 2021, un jury composé de 3 membres du conseil d'administration de SOCOM, choisira les 10 gagnants qui ont su présenter les photos les plus créatives.

En participant au jeu-concours, le participant accepte le présent règlement, qui inclut les conditions de participation et les règles de protection des données personnelles.

Par sa seule participation, le/la gagnant(e) autorise l'utilisation de son nom sur nos médias, et ceci sans aucune compensation.

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique (à l'exclusion du personnel de la société organisatrice). Si le participant est mineur, le consentement de son représentant légal est nécessaire pour valider la participation.

Seules les participations complètes envoyées au plus tard le 31.07.2021 (23:59 heures) pour la demande de cadeau, respectivement le 31.08.2021 (23:59 heures) pour la publication de la photo sur le site, sont prises en compte. Chaque personne physique ne pourra participer qu'une seule fois (même adresse e-mail), chaque personne physique ne pouvant gagner qu'une seule fois au maximum. Aucune contestation en la matière ne sera prise en considération.

Article 4 : Modification

SOCOM S.A. se réserve, à tout moment et sans préavis, la possibilité de suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1 et/ou d'échanger les lots par un ou plusieurs lots d'une même valeur. La responsabilité de SOCOM S.A. ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne. SOCOM S.A. se réserve le droit d'apporter à tout moment des éléments complémentaires ou des modifications au présent règlement.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par SOCOM S.A., cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de conséquences éventuelles que pourrait entraîner cette décision. La responsabilité de SOCOM S.A. ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

SOCOM S.A. se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu-concours toute personne qui aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. D'une manière générale, la fraude ou la tentative de fraude, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, entrainera l'annulation de la participation au jeu, étant précisé qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Un(e) gagnant(e) qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le lot gagné.

Article 6 : Lots

Le jeu-concours prévoit de faire gagner les lots suivants :

10 x 1 Bon Cadeau d'une valeur de 100€ uniquement valable pour un second repas dans le restaurant au Grand-Duché de Luxembourg, où la photo a été prise.

Les lots ne pourront en aucun cas être remplacés ou échanges contre espèces.

Article 7 : Attribution des lots

Les gagnant(e)s seront personnellement prévenus de leur gain par SOCOM S.A. par e-mail.

La proclamation des gagnant(e)s aura lieu le 10 septembre 2021. Aucun message ne sera adressé aux perdants. Chaque personne physique ne pourra gagner qu'une seule fois pendant la période du concours.

Article 8 : Communication

Toute communication relative au jeu-concours doit être envoyée par courrier recommandé à l'adresse : SOCOM S.A., Département Marketing, 10, Rue du Commerce, L-3895 Foetz ou par e-mail à l'adresse e-mail : soyummy@socom.lu

Article 9 : Données à caractère personnel

Les données personnelles des participants, mises à disposition lors de leurs inscriptions au jeu-concours, sont collectées et traitées par SOCOM S.A. conformément aux dispositions légales en vigueur et aux modalités du présent règlement afin de gérer leurs participations et l'attribution des gains. Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant ainsi que d'un droit de rectification, de limitation, de verrouillage et d'effacement de ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse e-mail suivante : dpo@socom.lu

Les données personnelles des participants peuvent être réutilisées par SOCOM S.A. pour des fins de marketing. Elles seront gardées pendant 5 ans et ne seront jamais transmises à des tiers. Le droit d'utilisation des données par SOCOM S.A. peut être révoqué à tout moment par écrit à l'adresse mentionnée sous l'article 8 du présent règlement.

Article 10 : Droit applicable et tribunaux compétents

Les relations entre SOCOM S.A. et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé.